

Règlement financier

Pour Information Tarifs 2017-2018

Frais de 1^{ère} inscription 90 €

Contribution familiale

	Maternelle	Elémentaire		Collège
Frais de scolarité	Voir la fiche de péréquation jointe.			
Activités culturelles et pédagogiques	73 €	73 €		102 €
Anglais	Grande Section 56 €	CP CE1 91 €	CE2 au CM2 96 €	
Théâtre		68 €		

Carte magnétique d'identité scolaire : 13€ (20€ à partir du 2^o renouvellement)

Frais de gestion carte à puce : 3 €/an

Fournitures diverses re-facturées (manuels, livres numériques, fichiers, cahier de texte...)

Cours de natation (uniquement pour les élèves des classes primaires concernées) : 52 €

Location des livres (CP à CM2) : 15 €

Location des livres (Collège) : 22 €

Pour les élèves de 6^o et 5^o, une participation de 15 € à l'achat du second jeu de livres (français et mathématiques) sera portée sur la facture pour le compte de l'A.P.E.L.

Activités de la pastorale (KT ou culture religieuse) pour les élèves de 6^o et les élèves de 5^o inscrits: 30 €

Demi-pension (Forfait annuel)

1 repas par semaine	272 €
2 repas par semaine	544 €
3 repas par semaine	747 €
4 repas par semaine	929 €
Repas exceptionnel	7,80 €

Etude / Garderie (Forfait annuel)

Garderie 7h45 à 8h15	150 €
Etude Garderie du soir	
1 jour par semaine	216 €
2 jours par semaine	337 €
3 jours par semaine	452 €
4 jours par semaine	495 €
Etude ou garderie exceptionnelle	9 €

Activités optionnelles

	Primaire	Collège
Ateliers du soir : Echecs	185 € (1h)	185 € (1h)
Arts plastiques	185 € (1h)	
Tennis	185 € (1h)	
Atelier du midi : activités manuelles	185 € (1h)	
Options du jeudi en 6 ^o et 5 ^o : Théâtre, mosaïque, arts plastiques ou basket (2h)		255 €

UGSEL (adhésion obligatoire à l'union générale sportive de l'enseignement libre des Yvelines)

Primaire 4.20 € par enfant

Collège 4.70 € par enfant

(au 15/10/2016, à titre indicatif, adhésion qui peut être réévaluée par l'UGSEL d'ici la rentrée 2017)

Cotisations facultatives* : ASELY (Association de solidarité de l'enseignement libre des Yvelines) 59 € par famille

Cette cotisation permet à l'enseignement catholique de soutenir, notamment dans l'effort de travaux, les établissements du département. Sainte Thérèse bénéficie de son aide.

APEL (Association de Parents d'Elèves) 27 € par famille (au 15/10/2016, à titre indicatif, adhésion qui peut être réévaluée par l'UDAPEL d'ici la rentrée 2017)

FONDS DE SOLIDARITE 15 € par famille

Ces sommes seront déduites du montant à payer par les familles qui en auront fait la demande par courrier **déposé au secrétariat contre signature ou par lettre **RAR** avant le 15 09 2017 **dernier délai***

